

COMMUNE DE ROYE - BUDGET PRIMITIF 2017

PRÉSENTATION SYNTHETIQUE

Ce document présente les informations financières essentielles du Budget Primitif 2017 de la commune de ROYE.

Les dépenses réelles de fonctionnement prévues d'un montant de 523 351,00 € comportent des postes importants comme :

- L'entretien des voiries : 20 000,00 €
(réfection de trottoirs Impasse des Thuyas, nettoyage des puits perdus, PAT ...)
- Les prestations de l'ONF, des bûcherons : 25 000,00 €
- Les charges de personnel (titulaires, non titulaires, contrat CUI-CAE et charges) : 186 220,00 € (comprenant 4 titulaires à temps plein et 1 personne en contrat CUI-CAE depuis 03/2016)
- Les indemnités des élus : 51 420,00 €
- La participation au fonctionnement du Sivu du Rahin : 95 000,00 €
La participation à la création de Logements seniors : 18 000,00 €
- L'instruction des permis de construire devenue payante : 12 000,00 €

Les Recettes réelles de fonctionnement prévues d'un montant de 537 005,00 € sont alimentées principalement par les taxes et dotations :

- Produit des impositions directes : 216 691,00 € (***** voir taux impositions votés**)
- Dotation globale de fonctionnement des dotations) : 150 616,00 € (prévision inférieure à 2016 suite à la baisse
- Dotation Solidarité Rurale : 22 410,00 €
- Les coupes de bois : 35 000,00 €
- Les locations des 4 logements communaux : 19 800,00 €

L'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement prévues pour 2017 s'élèvent à un montant de 492 896,00 €.

L'année 2017 verra la réalisation de quelques grands projets :

- la réfection de la toiture de l'église avec une somme de 70 000 €
- l'aménagement et la sécurisation de la Voie de Lure avec la création de 3 plateaux pour ralentir la vitesse et l'aménagement du parking vers le groupe scolaire pour un cout de 102 000 € + 4 920 € (honoraires).
- la construction du Centre Culturel de ROYE, avec pour cette année une somme prévue de 242 400 € (+ 80 000 € de report de 2016) pour les différentes études, diagnostics, honoraires, démolition de l'ancienne salle et la publicité.

Une somme est également prévue pour l'accessibilité de la mairie, de la salle des associations et de l'église

Des travaux de voirie avec création de trottoirs Rue des Marcelles et création d'un puit perdu vers la zone des Etangs et des frais d'étude/diagnostic/plan d'actions pour la réalisation d'un plan de désherbage pour la commune par le FREDON sont prévus dans ce budget 2017.

Quelques recettes d'investissement dont 15 481 € de FCTVA (récupération d'une partie de la TVA sur les travaux effectués en 2016) et 10 000 € de Taxe d'Aménagement (perçue sur les permis de construire déposés).

Quelques subventions déjà accordées sont inscrites au BP : 1150 € (filets stade), 22 800 € (réfection toiture église), 4614 € (AED 2016 et 2017), 75 000 € (Centre Culturel).

***** Taux d'imposition 2017 (identique à 2016) :**

Taxe habitation : 7,63 % - Taxe foncière bâti : 9,91 % - Taxe foncière non bâti : 43,43 %

A noter que depuis quelques années, la commune n'a plus d'emprunt à rembourser.

Vous trouverez ci-dessous, les informations financières sous forme de ratios, par rapport à la population (nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2017 : 1522 habitants)

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	343,86	0,00
2	Produits des impositions directes / population	142,37	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	352,63	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	375,49	0,00
5	Encours de la dette / population	0,00	0,00
6	DGF / population	113,68	0,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (2)	35,58%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)	97,64%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (2)	106,42%	0,00%
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%